



Délibérations du Conseil Municipal du 21 septembre 2023

Liste des délibérations

N° délibération	Objet	Proposition au Conseil	Décision
	Approbation du procès-verbal de séance du 6 juillet 2023	-Approuver le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 ;	Approuvé à l'unanimité
D23-103	Recensement de la population	- Nommer Mme NEDELEC Laurence, coordonnateur communal ;	Approuvé à l'unanimité
D23-104	Rapport SDEF – Année 2022	-Prendre acte de ce rapport ;	Le Conseil a pris acte
D23-105	Ecole de Lannelvoéz – Classe découverte	-Allouer 7 € par jour et par enfant présent à la classe découverte ;	Approuvé à l'unanimité
D23-106	Ecole de la Chapelle du Mur – Classe découverte	-Allouer 7,35 € par jour et par enfant présent à la classe découverte ;	Approuvé à l'unanimité
D23-107	Construction d'une crèche – Résultats de la consultation d'entreprises	-Autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission, les éventuels avenants inférieurs à 5% et actes spéciaux de sous-traitance ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de ces marchés ;	Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 abstentions et 2 votes contre)
D23-108	Motion de soutien aux EHPAD publics en résistance	-Adopter une motion de soutien en faveur des EHPAD publics ;	Approuvé à l'unanimité
D23-109	Prise de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » par Morlaix Communauté – Transfert d'équipement	-Approuver le transfert du Centre Aquatique Hélioséane de Plouigneau à Morlaix Communauté ;	Approuvé à l'unanimité
D23-110	Solidarité avec les populations victimes du séisme au Maroc	-Allouer une aide financière d'un montant de 1000 € en faveur des sinistrés marocains, laquelle sera versée à la fondation de France ;	Approuvé à l'unanimité
D23-111	Subvention exceptionnelle – association musicale de Plouigneau	-Allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association musicale de Plouigneau ;	Approuvé à l'unanimité
D23-112	Information relative aux décisions prises par délégation (articles L2122.22 et L.2122.23 du CGCT)	-Prendre acte de cette information.	Le Conseil a pris acte